# GENS DE MER À ANTIBES, FIN XIX<sup>E</sup>-DÉBUT XX<sup>E</sup> SIÈCLE : PORTRAIT D'UN GROUPE SOCIAL (typologie, genre et immigration)

# Laurie STROBANT Professeure certifiée de l'Académie de Nice, diplômée de l'École normale supérieure de Lyon



Fig. 1. *Antibes – Le fort carré*. Au premier plan : pêcheurs, barques et pointus, 17 septembre 1916. Carte postale, Léon et Levy. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 Fi 9902.

Chaque année, au mois de juillet, a lieu la procession millénaire de Notre-Dame de Bon-Port, au cours de laquelle les marins antibois descendent pieds-nus le chemin rocailleux du calvaire en portant la statue mariale jusqu'à la cathédrale où son culte est célébré trois soirs durant par le chant des marins <sup>194</sup>. Cette procession, organisée par la Corporation des marins d'Antibes, qui se présente comme l'une des plus anciennes corporations d'Europe <sup>195</sup>, témoigne de l'attachement ancestral d'une ville à la mer et aux travailleurs qui y sont associés.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la fonction militaire d'Antibes, bien que toujours présente, n'est plus de premier ordre, les marges sud-est de la France ayant été repoussées à Nice depuis la cession de ce comté à la France en 1860. La fonction de port de pêche est en revanche toujours aussi importante. Le trafic maritime a augmenté depuis le curage du port entre 1860 et 1870 qui a permis l'obtention d'un bassin de 6 mètres de profondeur. Ainsi, il passe de 22 027 tonnes en 1870 à 32 315 tonnes en 1890. Les exportations concernent notamment les marchandises de son arrière-pays telles que les poteries de Vallauris ou encore l'essence de fleurs<sup>196</sup>. Ce commerce maritime reste cependant relativement faible au regard d'autres villes de la région<sup>197</sup>.

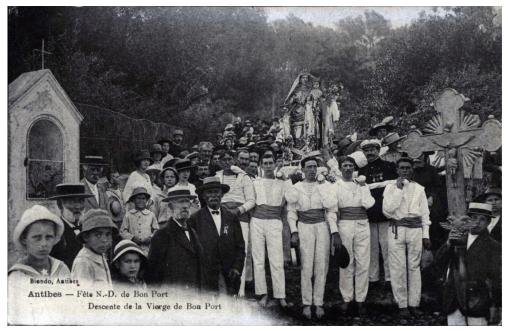


Fig. 2. Antibes – Fête Notre-Dame de Bon-Port, descente de la Vierge de Bon Port, début XX<sup>e</sup> siècle. Photo Biondo. Arch. mun. Antibes, 43 Fi 342, fonds P. Magherini.

<sup>195</sup> Site de la Corporation des marins d'Antibes : <a href="http://www.notredamedebonport.fr/">http://www.notredamedebonport.fr/</a>. La procession existe depuis l'an 1016 selon un document datant de 1937, qui émane de cette même corporation et indique le budget nécessaire à l'organisation de la procession de Notre-Dame de Bon-Port (en vue d'une subvention pour son financement par la mairie). Arch. mun. Antibes, 5 Q 24.

<sup>&</sup>lt;sup>194</sup> Antibestraditions.free.fr.

<sup>&</sup>lt;sup>196</sup> Élena de La Souchère, *Antibes, 2500 ans d'histoire*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2006, p.132. <sup>197</sup> *Id.*, p.149.

La Société de secours mutuels, dont les statuts ont étés déposés de façon officielle en 1861, sous le nom de Société de « Secours mutuels des Capitaines Marins, Officiers Mariniers, Matelots et Ouvriers des Professions maritimes <sup>198</sup> [du quartier d'Antibes <sup>199</sup>] » se fait rapidement appeler « Corporation des marins d'Antibes », comme en témoigne un livret d'adhérent datant de 1897, suggérant et rappelant ainsi une forme d'unité affichée entre membres de la marine marchande et petits pêcheurs indépendants, entre patrons et employés <sup>200</sup>. Toutefois, la communauté des gens de mer d'Antibes s'étend au-delà des sociétaires de la corporation puisque cette dernière est exclusivement composée de marins français <sup>201</sup>, excluant de fait les étrangers et les femmes alors que ceux-ci jouent un rôle pourtant non négligeable au sein de la communauté comme cela sera mis en exergue au fil du développement.

Le présent article propose de s'intéresser à la population qui se trouve, au début du XX<sup>e</sup> siècle, au cœur des principales activités maritimes d'Antibes que sont la pêche et le commerce maritime: les gens de mer (hors marine militaire). En 1906, un peu plus de 150 personnes, sur 12 280 habitants antibois, déclarent exercer un métier lié directement à la mer.

On s'interroge sur la manière dont s'organise la société des gens de mer et sur la place qu'occupent ses membres aux yeux du reste de la population<sup>202</sup>. Nous allons tenter de cerner le profil de ces personnes pour appréhender le fonctionnement de la filière maritime, en particulier en lien avec la pêche, et les moyens de son intégration à partir des archives de la corporation ainsi que des recensements des années 1896, 1901 et 1906, complétés par des actes d'état civil, des dossiers de naturalisation, des documents d'autres associations de marins et des articles de journaux d'époque.

## 1. Une activité souvent familiale

## 1.1. « L'hérédité » du métier de pêcheur

D'abord, on constate que les métiers de la mer s'exercent fréquemment dans un cadre familial et les sociabilités liées à l'univers des marins sont caractérisées par cette dimension familiale forte.

Pour de nombreux pêcheurs, on remarque « l'hérédité » d'un métier et d'un savoir-faire acquis au contact d'un parent (au sens strict ou large). On est souvent pêcheur de père en fils et on exerce fréquemment cette activité en famille. Ainsi, en 1906, Honoré et Évariste Gilly<sup>203</sup> travaillent comme pêcheurs avec leur père Séraphin, pêcheur patron. De même, les frères Chaniel, Jean et Honoré, sont respectivement « ex capitaine marin » et « capitaine marin »

•

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup> Arch. mun. Antibes, 5 O 25.

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup> *Ibid.* Dénomination que l'on retrouve dans une lettre de 1900 adressée au sous-préfet concernant les statuts et la liste des membres de la corporation.

<sup>&</sup>lt;sup>200</sup> Arch. mun. Antibes, 5 Q 24.

<sup>&</sup>lt;sup>201</sup> *Id.*, statuts de la société, livret d'adhérent datant de 1897, p. 28, chap. III, article 7.

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup> Pour traiter cette question, le corpus d'archives liées à la Corporation des marins d'Antibes, bien qu'instructif, est incomplet. Le président de la corporation lui-même ne connaît pas d'archives antérieures aux années 1990. Certaines ont néanmoins pu être retrouvées aux archives municipales d'Antibes.

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 33, feuille numérisée 18.

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup> *Id.*, p. 182, feuille numérisée 92.

et vivent tous deux au sein du même ménage. Évoquons aussi Toussaint Lasselin<sup>205</sup>, « pêcheur chez Marengot », qui est le fils de François Joseph Lasselin, marin lors de la naissance de son fils<sup>206</sup>. Si le père n'exerce plus ce métier en 1906<sup>207</sup>, le fils semble s'être pleinement approprié l'héritage du premier métier de son père. Citons aussi Pierre Falco qui travaille comme pêcheur avec son père, Bernardin<sup>208</sup>.

Les métiers de la mer se pratiquent également dans le cadre de la famille élargie. Ainsi, au 17 bis du quartier de la Pinède, habitent André Le Gallou et son beau-frère Alexis Le Courtès<sup>209</sup>, qui sont tous deux recensés comme bateliers pour le compte du rentier Georges Gallice<sup>210</sup>, habitant la demeure voisine. Même lorsque la famille proche ne pratique pas un métier en rapport avec la mer, il arrive souvent que des liens avec des familles antiboises de marins viennent éclairer l'insertion socioprofessionnelle d'une personne. Par exemple, le « mousse » Honoré Vassails<sup>211</sup> n'a pas *a priori* de lien familial avec le monde de la mer, son père étant préparateur à l'octroi (pour la Ville) et sa mère, tailleuse. Pourtant, le patronyme de la mère, Anne Palmaro, née à Antibes, suggère une prédisposition pour les activités liées à la mer, prédisposition que les actes d'état civil viennent confirmer: Anne Palmaro, née en 1869 à Antibes, est en effet la fille d'un marin natif d'Antibes, Honoré Palmaro; de plus, les deux témoins mentionnés sur son acte de naissance sont des marins (Biaggia Alexandre Vial et Dominique Michel Adain)<sup>212</sup>, ce qui met en lumière l'ancrage de la famille du jeune Honoré Vassails dans l'univers maritime.

## 1.2. Le rôle des femmes

Si le recensement montre que les femmes sont très minoritaires dans l'exercice des métiers en lien avec la mer, on peut cependant penser qu'elles jouent un rôle beaucoup plus important qu'il n'y paraît dans la structuration et le dynamisme de la filière. On peut ainsi supposer que certaines, déclarées « sans profession » ou dont la case « profession » n'est pas remplie, peuvent exercer un rôle d'aide à l'activité professionnelle de leur mari ou d'autres membres de leur famille, de même que les femmes de marins exerçant le métier de couturière. Elles sont souvent ces « ouvrières de l'ombre » qui entretiennent les filets par exemple, comme en témoigne leur présence sur de nombreuses cartes postales anciennes. On peut s'interroger sur le rôle de ces nombreuses couturières épouses de marins, et c'est souvent le cas, lorsqu'elles sont elles-mêmes filles d'un marin et d'une couturière comme pour l'épouse d'Antoine Amourettou<sup>213</sup> (cas sur lequel nous reviendrons), de Rose Palmaro<sup>214</sup>, épouse de Jean-Baptiste Bergout<sup>215</sup> ou encore de Marie Castellan<sup>216</sup>, épouse d'Antoine Garbe<sup>217</sup>. De

<sup>212</sup> *Id.*, registre des naissances d'Antibes de 1869, acte 12.

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 180, feuille numérisée 91.

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup> *Id.*, registre des naissances d'Antibes de 1890, acte de naissance 53.

<sup>&</sup>lt;sup>207</sup> Recensé comme « boulanger » dans le recensement de population d'Antibes de 1906 (p. 180).

Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 183, feuille numérisée 93.
 Id., p. 278, feuille numérisée 141.

Recensé comme « sans profession » dans *id.*, p. 277, feuille numérisée 141.

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup> *Id.*, p. 186, feuille numérisée 94.

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 134, feuille numérisée 68.

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> *Id.*, registre de naissances d'Antibes, 1962, acte n° 105.

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 184, feuille numérisée 93.

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup> *Id.*, registre des naissances d'Antibes, 1878, acte 31.

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 188, feuille numérisée 95.

même, en 1896, Ange Bailet, marin de 53 ans, vit seul avec sa fille Célestine, recensée comme couturière<sup>218</sup>.



Fig. 3. *Antibes – La jetée et le phare*, début XIX<sup>e</sup> siècle. Carte postale, Léon Levy. Collection privée.

Or, cette répartition des tâches correspond pleinement aux constructions sociales fondées sur le genre. En réalité, si les femmes ont toujours contribué à la vie économique de la nation, la société les a souvent préférées auxiliaires de leurs maris<sup>219</sup>, que ce soit aux champs, à la boutique ou comme ici, dans le cadre d'une activité maritime. Cette répartition du travail, et donc des rôles sociaux, s'appuie en particulier sur des représentations mentales construites concernant la masculinité et la féminité. L'historienne Sylvie Schweitzer écrit ainsi qu'il s'est « construit un genre féminin aux qualités spécifiques et antinomiques des qualités masculines : d'un côté le dévouement dans les tâches quotidiennes et domestiques sans cesse renouvelées, la faiblesse physique constitutive nécessitant une protection à l'extérieur de l'espace domestique, et encore, et surtout en ce qui concerne le travail, les incapacités intellectuelles pour concevoir, diriger, organiser. De l'autre côté, s'élaboraient des représentations opposées : le genre masculin cumulait l'horreur de l'enfermement domestique, la force et l'activité nécessaire au travail créatif, l'intelligence et la volonté de puissance obligatoire à l'organisation politique, industrielle et sociale »<sup>220</sup>.

Par ailleurs, on constate que les ravaudeuses de filets déclarées comme telles sont issues de familles de pêcheurs antibois bien établis (Manfredi, Pastorelli<sup>221</sup>, etc.). Tout laisse à

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1896, p. 73, feuille numérisée 38.

Sylvie Schweitzer, Les femmes ont toujours travaillé, une histoire du travail des femmes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup> *Ibid.*, p. 61-62.

Présence de nombreux marins-pêcheurs portant ce patronyme visibles dans les recensements notamment et dont certains seront évoqués par la suite.

penser que l'exercice d'un métier lié à la mer ou, du moins, sa reconnaissance pour une femme, est associé à l'appartenance à une famille de marins. En effet, en 1906, les huit femmes recensées comme exerçant officiellement un métier en lien avec la mer (ravaudeuse, pêcheur, vendeuse de poissons, poissonnière) l'exercent ou l'ont appris de façon certaine dans un cadre familial. Elles réinvestissent ensuite fréquemment ce savoir-faire dans le cadre d'une sorte d'association professionnelle avec leur mari.

Ainsi, on distingue les femmes exerçant leur métier selon trois formes.

Tout d'abord, celles qui, à l'image de Marie Vial, « vendeuse de poissons », épouse de Bernardin Falco, pêcheur patron, travaille en association professionnelle avec leur mari<sup>222</sup>. Cette répartition des tâches dans le cadre d'une collaboration maritale a souvent des racines familiales. Il en est ainsi pour Baptistine Pastorelli<sup>223</sup>, issue d'une famille de pêcheurs antibois et ravaudeuse de filets tandis que son époux, Marin Jouan, né à Cannes, est recensé comme marin. On peut aussi citer Anne Manfredi<sup>224</sup>, également issue d'une famille de gens de mer, qui occupe cette même fonction de ravaudeuse tandis que son mari, l'antibois André Folcheri, est marin. De même, Joséphine Saïssy est recensée comme « ravaudeuse patron » <sup>225</sup> et son mari, Nicolas Gualino, est pêcheur patron. Or, dans un autre ménage, on note un certain Joseph Saïssy, pêcheur patron, originaire lui aussi de Cagnes-sur-Mer. Enfin, cette association professionnelle peut aussi se faire dans le cadre d'un autre métier que celui de ravaudeuse ; ainsi le recensement de population de 1906 fait état d'une certaine Joséphine Marenço, vendeuse de poissons, tandis que son époux est recensé comme « marin » <sup>226</sup>.

Est également recensée en tant que « pêcheur » employée une femme – cas isolé – Joséphine Autuche. Elle travaille avec son frère et son père (celui-ci étant recensé comme patron et chef de ménage). Pour ce cas particulier, on remarque que le père de Joséphine, Joseph Autuche, fait partie de la Corporation des marins d'Antibes<sup>227</sup>. Or, on peut penser que c'est justement cette assise sociale qui a favorisé l'insertion de sa fille dans la filière, au sein d'un corps de métier traditionnellement réservé aux hommes. Cette insertion tout à fait inédite a par ailleurs été, semble-t-il, accompagnée d'un perfectionnement professionnel suggéré à travers les différentes dénominations que l'on retrouve dans les recensements. De cette manière, si Joséphine est recensée, en 1896, comme « marin »<sup>228</sup> travaillant avec son père, et lui-même recensé comme « pêcheur », dix ans plus tard elle est notée comme « marin pêcheur »<sup>229</sup>, ce qui semble traduire une évolution professionnelle et la mise en avant de compétences techniques plus précises.

Enfin, les recensements mentionnent une « patronne », Blanche Ricord<sup>230</sup>, poissonnière indépendante, fille d'un marin antibois, Joseph Ricord, et d'une couturière. Les deux témoins inscrits sur son acte de naissancesont signalés comme « marin » et « capitaine marin » ce qui témoigne d'un ancrage familial ancien et marqué dans la filière<sup>231</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>222</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 183, feuille numérisée 93.

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup> *Id.*, p. 111, feuille numérisée 57.

<sup>224</sup> *Id.*, p. 44, feuille numérisée 23.

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup> *Id.*, p. 141, feuille numérisée 72.

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1896, p. 81, feuille numérisée 42.

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> *Id.*, 5 Q 24, livret d'adhérent de 1897.

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1896, p. 63, feuille numérisée 162.

<sup>&</sup>lt;sup>229</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 136, feuille numérisée 69.

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> *Id.*, p. 181, feuille numérisée 92.

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup> *Id.*, registre des naissances d'Antibes, 1850, acte 51.

Ainsi, sans grande surprise, les activités qu'exercent les femmes au sein de la filière des gens de mer sont relativement dictées par le genre, de même que celles des hommes. Si ceux-ci sont essentiellement pêcheurs, ces dames sont les seules à s'illustrer en tant que ravaudeuses. On retrouve cependant en aval de la filière, dans le secteur de la vente, des hommes<sup>232</sup> comme des femmes<sup>233</sup>.

Les femmes semblent néanmoins exercer un rôle social structurant au sein de la filière. Plusieurs cas de figure semblent en effet témoigner du rôle de l'épouse dans l'insertion socioprofessionnelle de son mari. Certains mariages, où l'homme ne provient pas d'un territoire maritime, peuvent être évoqués. Par exemple, le pêcheur Jean Truc, recensé comme « patron » en 1906<sup>234</sup>, est originaire de Vallauris. Il est le fils d'un quincailler de cette localité principalement non-littorale (hormis Golfe-Juan qui n'est à l'époque qu'un hameau) et les témoins figurant sur son acte de naissance semblent bien ancrés dans le tissu socio-économique de ce lieu avec notamment un potier<sup>235</sup>. Son épouse quant à elle, Marie Herbert, est la fille d'un marin antibois et d'une couturière<sup>236</sup>. En outre, son père, Joseph Herbert, fait partie de la Corporation des marins d'Antibes<sup>237</sup>, ce qui montre qu'il est bien intégré à la communauté des gens de mer. Ces éléments suggèrent donc que l'ancrage social de l'épouse a conditionné l'insertion socioprofessionnelle de l'époux.

Un autre exemple de ce type peut aussi être mis en avant. Le marin Paul Rouallès<sup>238</sup>, membre de la Corporation des marins d'Antibes<sup>239</sup>, est l'époux d'une certaine Claire Auda. Or, il est remarquable que Paul Rouallès n'est pas antibois et n'est pas non plus originaire d'un autre territoire littoral : il est né à Constantine en Algérie comme l'indique le recensement de 1906<sup>240</sup>. En revanche, son épouse antiboise est la fille du « marin classé » Paul Auda<sup>241</sup>. En outre, l'un des témoins figurant sur l'acte de naissance de cette dernière est aussi marin ; il s'agit d'Honoré Foucard, patronyme que l'on retrouve fréquemment chez des marins antibois à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>242</sup>. Claire Auda est ainsi native du milieu des gens de mer et il est donc plus que probable qu'elle ait joué un rôle sinon dans l'orientation professionnelle de son époux, du moins dans son insertion au sein de la communauté des gens de mer d'Antibes, une insertion réussie puisque son mari est à la fois membre de la Corporation des marins d'Antibes et recensé comme « patron » en 1906<sup>243</sup>.

Enfin, dans les statuts de la Corporation des marins d'Antibes, la mention de l'allocation d'une couronne en cas de « décès de la femme d'un sociétaire » reconnaît implicitement l'appartenance de la gente féminine à la société des gens de mer<sup>244</sup>.

Vincent Marenco, « marchand de poissons ». Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 181, feuille numérisée 92.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup> *Id.*, Marie Vial, « vendeuse de poissons », p. 183, feuille numérisée 93, et Blanche Ricord, « poissonnière », p. 181, feuille numérisée 92.

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup> *Id.*, p. 108, feuille numérisée 55.

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup> *Id.*, registre des naissances de Vallauris, 1877, acte 54.

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup> *Id.*, recensement d'Antibes, 1881, acte 120.

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup> *Id.*, 5 Q 24, liste d'adhérents dans le livret d'adhérent de 1897.

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1896, p. 71, feuille numérisée 37.

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup> *Id.*, 5 Q 24, *cf.* liste sur livret d'adhérent datant de 1897.

<sup>&</sup>lt;sup>240</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 183, feuille numérisée 96.

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup> *Id.*, registre des naissances d'Antibes, 1857, acte 110.

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup> *Id.*, 5 Q 24, livret d'adhérent de 1897.

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 183, feuille numérisée 93.

<sup>&</sup>lt;sup>244</sup> *Id.*, 5 Q 24, livret d'adhérent de 1897, chap. IV, art.12.

## 2. DES MARINS AUX ORIGINES DIVERSIFIÉES

## 2.1. La place des familles antiboises

On constate, assez logiquement, un fort ancrage local : les Antibois représentent près de la moitié des gens de mer vivant à Antibes en 1906 (44 %). Un tableau de noms de famille de marins antibois se dessine au fil du recensement de cette année-là: Chaniel, Daver<sup>245</sup>, Michelis<sup>246</sup>, Pastorelli, Bailet<sup>247</sup>, Baudino<sup>248</sup>, Manfredi<sup>249</sup>, Palmaro<sup>250</sup>, Autuche<sup>251</sup>, etc.

La famille Pastorelli semble particulièrement bien implantée dans ce secteur d'activités. On note notamment deux pêcheurs patrons, Jacques<sup>252</sup> et Auguste<sup>253</sup>; une « ravaudeuse de filets » pour divers employeurs, Baptistine Pastorelli<sup>254</sup>; et Albert Pastorelli, pêcheur chez Gilly<sup>255</sup>. Tous sont originaires d'Antibes.

Concernant les Chaniel, outre Jean et Honoré évoqués précédemment<sup>256</sup>, on note aussi Pierre<sup>257</sup>, recensé comme « pêcheur », et Jean Chaniel, soixante-dix-neuf ans, « pêcheur patron »<sup>258</sup>; ici encore, ils sont tous antibois.

Enfin, la famille Daver peut aussi être évoquée : Joseph Daver, « pêcheur patron » 259 vit avec son fils François, également pêcheur, pour le compte de son père. En outre, on note la présence d'Antonin Daver dans un autre ménage (marié), pêcheur aussi<sup>260</sup>. Le graphique cidessous permet d'apprécier la prépondérance antiboise.

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup> Joseph Daver, « pêcheur patron » (recensement de population d'Antibes, 1906, p. 141, feuille numérisée 72) vivant avec son fils, François, également pêcheur, pour le compte de son père. On note aussi Antonin Daver, dans un autre ménage (marié), un an plus âgé que Joseph, également pêcheur (id., p. 81, feuille numérisée 42). Tous sont nés à Antibes.

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup> Pierre Michelis, « pêcheur chez Bergon B » (id., p. 141, feuille numérisée 72), né à Breve ; Jean Michelis, « marin » (*id.*, p. 40, feuille numérisée 21), né à Antibes.

247 Pierre Bailet, « marin » (*id.*, p. 86, feuille numérisée 44); Sylvestre Bailet, « marin divers » (*id.*, p. 188,

feuille numérisée 95); Joseph Bailet, « pêcheur patron » (id., p. 289, feuille numérisée 147), tous nés à Antibes.

François Baudino, « marin », né à Antibes (id., p. 36, feuille numérisée 19); Antoine Baudino, « pêcheur chez Vincent », né à Antibes, et son père, Nicolas Baudino « pêcheur chez Vincent » également, plus âgé, né à Montenaro, en Italie (id., p. 109, feuille numérisée 56).

<sup>&</sup>lt;sup>249</sup> Anne Manfredi, « ravaudeuse divers » (id., p. 44, feuille numérisée 23); Pierre Manfredi, « cantonnier du port » (id., p. 108, feuille numérisée 55); Thérèse Manfredi, « ravaudeuse de filets » (id., p. 108, feuille numérisée 55); tous nés à Antibes.

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup> Honoré Palmaro, né en 1834 (id., p. 189, feuille numérisée 96) et Honoré Palmaro, né en 1853 (id., p. 122, feuille numérisée 53); tous nés à Antibes.

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup> Joseph Autuche, « pêcheur patron » (id., p. 136, feuille numérisée 69); Joséphine Autuche, « pêcheur Auctuche » (id., p. 136, feuille numérisée 69; Pierre Autuche, « pêcheur Autuche » (id., p. 136, feuille numérisée 69); tous nés à Antibes.

Jacques Pastorelli, id., p. 108, feuille numérisée 55.

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup> Auguste Pastorelli, *id.*, p. 153, feuille numérisée 78.

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup> Baptistine Pastorelli, *id.*, p. 111, feuille numérisée 57.

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup> Albert Pastorelli, *id.*, p. 185, feuille numérisée 94.

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup> Jean et Honoré Chaniel, *id.*, p. 182, feuille numérisée 92.

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup> Jean Chaniel, *id.*, p. 25, feuille numérisée 14.

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup> Jean Chaniel, *id.*, « patron pêcheur », p. 137, feuille numérisée 70.

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup> Joseph Daver, *id.*, p. 14, feuille numérisée 72.

<sup>&</sup>lt;sup>260</sup> Antonin Daver, *id.*, p. 81, feuille numérisée 42.

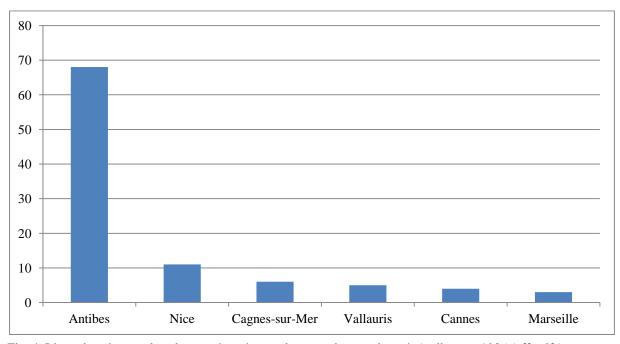


Fig. 4. Lieux de naissance les plus représentés pour les gens de mer vivant à Antibes, en 1906 (effectifs). L'effectif total analysé est constitué de 154 personnes. Les lieux de naissance non représentés concernent un effectif égal ou inférieur à 2.

Cependant, la prédominance des Antibois dans les métiers liés à la mer n'est pas absolue : 68 personnes sont nées à Antibes sur 154. La part de non-Antibois n'est donc pas négligeable et, parmi ces derniers, les profils sont très divers.

Les Antibois représentent sans grande surprise le plus fort contingent de patrons mais de manière tout à fait proportionnelle à leur poids total au sein de la filière, comme le montre le tableur ci-dessous, soit près de la moitié des gens de mer. Un marin né à Antibes, éventuellement fils de pêcheur, aura plus d'appuis et un réseau social plus important au sein de la filière lui permettant, s'il le souhaite, de monter sa propre affaire.

Lieux de naissance	Effectifs
Antibes	13
Nice	4
Cagnes-sur-Mer	3
Grasse	1
Vallauris	1
Châteauneuf-Grasse	1
Marseille	1
Constantine (Algérie)	1
Dronero (Italie)	1
TOTAL	26

Fig. 5. Pêcheurs ou marins se déclarant « patron » à Antibes en 1906.

Les patrons sont certes majoritairement des « gens du cru », mais ils ne monopolisent pas pour autant le secteur de l'entreprenariat maritime. Les non-Antibois ont également la possibilité de créer leur propre affaire.

## 2. 2. La place des marins venus des autres places du littoral azuréen

On remarque aussi la présence de familles de pêcheurs installées dans la ville depuis moins longtemps, mais bien ancrées dans le milieu de la mer. Ainsi, on constate que les Saïssy se sont bien intégrés aux gens de mer d'Antibes. On compte en effet dans cette famille originaire de Cagnes-sur-Mer un certain Joseph Saïssy, fils d'un pêcheur et d'une poissonnière<sup>261</sup>. Or, en 1899<sup>262</sup>, il épouse l'Antiboise Marie Lasselin, fille de marin<sup>263</sup>. Si l'acte de naissance de Joséphine Saïssy (ravaudeuse de filets, née également à Cagnes-sur-Mer), mariée à un pêcheur<sup>264</sup>, n'a pu être retrouvé, on fait l'hypothèse qu'elle est issue de la même famille que Joseph Saïssy.

Toutefois, il faut noter que vivre sur le littoral ne présage en rien de la familiarité avec le monde de la pêche. Et cette familiarité n'est pas non plus une condition sine qua non pour se faire une place de choix au sein de la filière : en témoigne le cas de la famille Gilly. Le père Séraphin Gilly, né à Nice, est « pêcheur patron » et ses deux fils Évariste et Honoré, recensés dans le même ménage, travaillent pour lui en tant que pêcheurs<sup>265</sup>. Or, Séraphin Gilly, né Luigi Serafino Gilli dans le quartier de Saint-Pierre-d'Arène à Nice, est le fils d'un charretier et d'une paysanne et son parrain est maçon<sup>266</sup>. Son frère, Marins Gilly<sup>267</sup>, né Mario Gilli, a vu le jour à Nice en 1857<sup>268</sup>. Cette famille semble avoir acquis une certaine importance dans le monde de la mer puisque sur l'ensemble des pêcheurs figurant dans le recensement d'Antibes de 1906, onze personnes affirment travailler pour «Gilly». Ceci représente le plus fort contingent d'employés fixes de la ville, dans ce secteur d'activités qu'est la pêche. Il s'agit d'une famille non-originaire de la ville qui a su se faire une place au sein de la filière. D'ailleurs, la francisation des prénoms et des noms, fréquente alors pour les immigrés ou, en l'occurrence, les personnes nées italiennes à l'époque où Nice n'a pas encore été cédée à la France, est de mise et semble aussi témoigner d'une volonté d'intégration forte à Antibes. Dans ce cas précis, il peut s'agir aussi d'une volonté de se démarquer de Pascal Gilli, également pêcheur patron (avec deux employés)<sup>269</sup>, originaire de Cagnes-sur-Mer et dont l'acte de naissance montre qu'il est d'une autre famille ; c'est d'ailleurs un fils de marin<sup>270</sup>.

## 2.3. Les marins originaires de l'intérieur des terres

Il semble que certains marins originaires de l'intérieur des terres n'aient aucun lien initial avec la mer. Les origines de certains gens de mer montrent que la culture de la mer n'est *a priori* ni ancienne, ni familiale. On remarque en effet, de nombreux lieux de naissance se

<sup>&</sup>lt;sup>261</sup> Ville de Cagnes-sur-Mer, registre des naissances 1878, acte 28.

<sup>&</sup>lt;sup>262</sup> Arch. mun. Antibes, registre des naissances d'Antibes, 1883, mention marginale de l'acte 46.

<sup>&</sup>lt;sup>263</sup> *Ibid* 

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 141, feuille numérisée 72.

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup> *Id.*, p. 33, feuille numérisée 18.

<sup>&</sup>lt;sup>266</sup> *Id.*, registre des naissances d'Antibes, 1854, acte 95, Nice quartier Saint-Pierre-d'Arène, acte de naissance de Luigi Serafino Gilli, fils d'un charretier et d'une paysanne. Le parrain est maçon et la marraine Serafina, n'a pas de profession.

<sup>&</sup>lt;sup>267</sup> *Id.*, recensement population d'Antibes, 1906, p. 185, feuille numérisée 94.

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup> Ville de Nice, registre des naissances de Nice, quartier Saint-Pierre-d'Arène, 1857, acte 62.

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 141, feuille numérisée 72.

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup> Ville de Cagnes-sur-Mer, registre des naissances, 1858, acte 34.

situant à l'intérieur des terres, dans la région (La Gaude<sup>271</sup>, Grasse<sup>272</sup>, Châteauneuf<sup>273</sup>, Draguignan, etc.<sup>274</sup>) ou beaucoup plus lointains (La Ferté-sous-Jouarre en Île-de-France<sup>275</sup>, ou encore Merignies, dans la partie intérieure du Nord-Pas-de-Calais<sup>276</sup>). Dans ces cas, cela semble témoigner d'une insertion dans une filière professionnelle qui offre des débouchés et présente une certaine vitalité. De même, les personnes nées en Algérie ne sont pas originaires de ports de pêche mais de villes de l'intérieur (Constantine<sup>277</sup>, Siddi Bel Abbès).

De plus, la filière des métiers de la mer représente aussi un mode d'insertion socioprofessionnelle pour un certain nombre de personnes d'origine étrangère et notamment italienne. Or, parmi ces dernières, beaucoup ne sont pas issues d'une localité côtière : sur dixneuf Italiens exerçant un emploi dans le cadre des métiers de la mer, seuls trois sont originaires d'un port : Jean Tinteri, un marin de 55 ans originaire de Reggio, en Calabre<sup>278</sup>, le Napolitain Jean Formiziano, recensé comme « marin pêcheur »<sup>279</sup>, et Fortuné Vial, un pêcheur de 31 ans travaillant chez Gilly et originaire de Rapallo, en Ligurie<sup>280</sup>. Le plus grand contingent de transalpins provient du Piémont, à l'image de la majorité des migrants d'outremonts du début du XX<sup>e</sup> siècle dans la région<sup>281</sup>. Or, ce mode d'insertion socioprofessionnelle d'immigrés suggère là encore le dynamisme de la filière des métiers de la mer à cette époque : c'est un secteur où il y a du travail y compris pour les migrants de première génération comme Paul Bouelli, né à Sainte-Marguerite, en Italie, qui vit avec son père, sans profession, et ses frères, dont l'un est maçon<sup>282</sup>.

### 3. INCLUSION ET EXCLUSION

La communauté des gens de mer d'Antibes est régie par des logiques d'intégration diverses et complexes.

3. 1. Solidarité et marginalisation à l'échelle de la communauté

Une prise en compte des marins âgés à géométrie variable

Parmi les gens de la mer recensés comme tels en 1906, 19 personnes ont 70 ans ou plus (nés en 1836 ou avant) et seuls deux ne semblent plus être en activité : Charles Thouvenel, né en 1819, « capitaine retraité »<sup>283</sup>, et Jean Chaniel, né en 1833, « ex capitaine marin »<sup>284</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup> Lambert Sivade. Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 188, feuille numérisée 95.

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup> Louis Conso, *id.*, p. 28, feuille numérisée 15.

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup> Nicolas Gualino, *id.*, p. 141, feuille numérisée 72.

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup> Jean Giordan, *id.*, p. 188, feuille numérisée 95.

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup> Albert Oubriot, *id.*, p. 44, feuille numérisée 23.

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup> Paul Gaultier, *id.*, p. 29, feuille numérisée 16, « gendre », commis des ports, inséré dans une famille, *a priori* sans lien avec le monde de la mer.

<sup>&</sup>lt;sup>277</sup> Paul Rouallès, « pêcheur patron », *id.*, p. 183, feuille numérisée 93.

<sup>&</sup>lt;sup>278</sup> *Id.*, p. 35, feuille numérisée 19.

<sup>&</sup>lt;sup>279</sup> *Id.*, p. 181, feuille numérisée 92.

<sup>&</sup>lt;sup>280</sup> *Id.*, p. 187, feuille numérisée 95.

<sup>&</sup>lt;sup>281</sup> Yvan Gastaut, « Histoire de l'immigration en PACA aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Hommes et Migrations*, 2009, n° 1278, p. 48-61; Romain Rainero, *Les piémontais en Provence*, Nice, Serre, 2001.

<sup>&</sup>lt;sup>282</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 190, feuille numérisée 96.

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup> *Id.*, p. 87, feuille numérisée 45.

La présence de travailleurs de la mer âgés est d'abord suggérée par les statuts de la Corporation des marins d'Antibes qui stipule que la tranche d'âge permettant d'appartenir à la corporation est comprise entre 16 et 80 ans 285 montrant aussi, par ce biais, la dimension profondément solidaire de la corporation qui n'hésite pas à intégrer en son sein des personnes à l'âge très avancé. Néanmoins, il faut noter que tous les marins âgés d'Antibes ne sont pas membres de cette corporation, sélective. Si très peu d'archives subsistent concernant les membres de cette corporation, une liste d'adhérents, visible dans un livret de l'organisation<sup>286</sup>, offre un tableau contrasté quant à l'inclusion des plus âgés au sein de cette structure. Ainsi, en 1897, si l'on retrouve des marins vieillissants au sein de la liste des participants, ils sont souvent membres de vieilles familles antiboises. On trouve par exemple Balthazard Philibert, Pierre Chaniel, Jean Pellegrin et Honoré Palmaro, tous nés à Antibes, respectivement en 1825<sup>287</sup>, 1831<sup>288</sup>, 1829<sup>289</sup> et 1834<sup>290</sup>. À l'inverse, les marins âgés ne faisant pas partie de la corporation ne sont pas rares non plus. Citons par exemple, René Currault, marin âgé de 66 ans en 1896<sup>291</sup>. Par ailleurs, la mobilité semble être un facteur doublement discriminant quant à l'insertion des marins âgés dans la corporation. L'article 7 des statuts de l'organisation stipule en effet, outre l'obligation de résidence à Antibes depuis au moins six mois, la nécessité d'être présenté par deux membres de la corporation et la possibilité d'être admis uniquement à la majorité des voix lors de l'assemblée générale (scrutin secret)<sup>292</sup>. Or, ces deux derniers éléments supposent nécessairement une intégration préalable au sein des membres : pour être admis, il faut déjà bien connaître les marins pêcheurs de l'organisation et en être apprécié, ce qui induit nécessairement des relations nouées sur une assez longue période. De plus, ce même article indique que, pour être admis, il faut « justifier d'une bonne constitution par un certificat de l'un des médecins de la société ». Or, un marin âgé récemment arrivé dans la ville aura moins de chances de remplir ces critères sanitaires qu'un marin présent à Antibes depuis plus longtemps et donc intégré plus jeune à la corporation. On retrouve pourtant cette mobilité chez un certain nombre de marins âgés non-natifs d'Antibes à l'image de Sébastien Hourri<sup>293</sup>, marin âgé de 73 ans en 1896, vivant seulet absent de la ville cing ans plus tard<sup>294</sup>.

Certains marins particulièrement âgés évoluent ainsi en dehors du cadre de la corporation à l'image de Charles Guirard (85 ans en 1896)<sup>295</sup>. Sur son acte de décès, deux ans plus tard, il

<sup>&</sup>lt;sup>284</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 182, feuille numérisée 92.

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup> *Id.*, 5 Q 24, livret d'adhérent datant de 1897. Statuts de la corporation, chap. III, article 7, p. 28.

 <sup>&</sup>lt;sup>287</sup> Il a 71 ans en 1896. *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1896, p. 72, feuille numérisée 38.
 <sup>288</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 25, feuille numérisée 14.

<sup>&</sup>lt;sup>289</sup> *Id.*, p. 188, feuille numérisée 95.

<sup>&</sup>lt;sup>290</sup> *Id.*, p. 122, feuille numérisée 62.

<sup>&</sup>lt;sup>291</sup> Le croisement des sources montre qu'il n'était pas membre du groupement. Il est enregistré comme marin de 66 ans dans le recensement de population d'Antibes de 1896 (p. 28, feuille numérisée 16) ; il décède quatre ans plus tard (Arch. mun. Antibes, registre des décès, 1900, acte 199). Il n'est pas membre de la corporation comme le montre l'absence de son nom dans la liste des adhérents visibles dans le livret d'adhérent de la Corporation des marins d'Antibes datant de 1897 (5 Q 24).

Arch. mun. Antibes, 5 Q 24, livret d'adhérent de 1897, p. 28.

<sup>&</sup>lt;sup>293</sup> Noms présents dans les registres de naissances d'Antibes de 1821, 1822 et 1823.

<sup>&</sup>lt;sup>294</sup> Il a 73 ans lors du recensement de population d'Antibes, 1896, feuille 21. Il est absent cinq ans plus tard du recensement et des registres d'actes de naissances de la ville d'Antibes des années 1822-1823.

<sup>&</sup>lt;sup>295</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1896, feuille numérisée 30, p. 57.

est toujours considéré comme « marin » <sup>296</sup>, mais n'est pas inscrit sur la liste des adhérents de 1897. Il a donc exercé ce métier jusqu'à sa mort sans aucune assistance de la corporation. Si son acte de naissance n'a pas pu être retrouvé dans les archives, son acte de décès indique qu'au moins une partie de son entourage n'exerçait pas un métier en lien avec la mer : on relève un petit-fils maçon et un ami « employé ».

Néanmoins, rien n'est figé et on compte aussi parmi les marins non-adhérents à la corporation des Antibois « de souche ». Ainsi, Joseph Daumas, « marin classé » né et résidant à Antibes, meurt en 1899 à presque 68 ans<sup>297</sup>. Dans ses dernières années, il réside bien dans la ville<sup>298</sup> sans pour autant être membre de la corporation<sup>299</sup>. Il était le fils d'un cultivateur<sup>300</sup> et les déclarants et témoins de son décès ne sont pas non plus des personnes liées aux métiers de la mer<sup>301</sup>. Ceci laisse penser que malgré son origine antiboise, il n'était pas pleinement intégré aux réseaux de sociabilité de marins. De même, Jean Raymond, marin décédé en 1902 à l'âge de 73 ans<sup>302</sup> et ayant vécu dans la ville depuis de nombreuses années<sup>303</sup>, ne faisait pas partie de la corporation des marins<sup>304</sup>. Ici encore, son acte de naissance ne permet pas de lier son environnement d'origine aux gens de mer<sup>305</sup>. Mais même parmi les Antibois bien insérés a priori à cette communauté, certains sont absents de la corporation comme Pierre Raillan, « maître au cabotage », qui décède en 1902 à l'âge de 80 ans 306 sans en avoir été membre 307. Or, si les proches déclarant le décès ne sont pas ancrés dans le monde de la mer (un petit-fils est « horloger » et un proche « employé »), il est bien le fils d'un marin<sup>308</sup>. De la même manière, le marin Jean-Baptiste Chaniel, membre d'une vieille famille de marins d'Antibes, âgé de 64 ans en 1896<sup>309</sup>, et toujours domicilié au même endroit cinq ans plus tard<sup>310</sup>, rue de l'Espérons, n'appartient pas à la Corporation des marins d'Antibes<sup>311</sup>. Ces exemples permettent de nuancer la corrélation naissance antiboise/insertion au sein de la corporation. Si la tendance dominante quant aux membres de la corporation est ainsi l'appartenance ancienne à une famille de marins, il semble que cette appartenance n'induise pas automatiquement, pour autant, le fait d'appartenir à cette structure.

Inversement, certains marins arrivés récemment semblent davantage ressentir le besoin de faire partie de la corporation. Ainsi, Paul Rouallès et les Saïssy de Cagnes-sur-Mer, récemment intégrés à la communauté comme cela a été montré précédemment, en font partie alors que certains natifs d'Antibes comme des membres de la vieille famille antiboise Chaniel (à l'image de Jean-Baptiste évoqué ci-dessus) ou encore Louis Auda (marin de 67 ans en

<sup>&</sup>lt;sup>296</sup> Arch. mun. Antibes, registre des décès d'Antibes, 1898, acte 89.

<sup>&</sup>lt;sup>297</sup> *Id.*, registre des décès d'Antibes, 1899, acte 17.

<sup>&</sup>lt;sup>298</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1896, p. 67, feuille numérisée 35.

<sup>&</sup>lt;sup>299</sup> *Id.*, 5 Q 24, livret d'adhérent de 1897.

<sup>&</sup>lt;sup>300</sup> *Id.*, registre des naissances d'Antibes, 1831, acte 34.

<sup>&</sup>lt;sup>301</sup> *Id.*, registre des décès d'Antibes, 1899, acte 17.

<sup>&</sup>lt;sup>302</sup> *Id.*, registre des décès d'Antibes, 1902, acte 109.

<sup>&</sup>lt;sup>303</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1896, feuille numérisée 8 ; il a 64 ans. Recensé comme marin.

<sup>&</sup>lt;sup>304</sup> *Id.*, 5 Q 24, livret d'adhérent datant de 1897.

<sup>&</sup>lt;sup>305</sup> *Id.*, registre des naissances d'Antibes, 1828, acte 89.

<sup>&</sup>lt;sup>306</sup> *Id.*, registre des décès d'Antibes, 1902, acte 37.

<sup>&</sup>lt;sup>307</sup> Il a 74 ans lors du recensement de population d'Antibes de 1896 (p. 78, feuille numérisée 41).

<sup>&</sup>lt;sup>308</sup> *Id.*, registre des naissances d'Antibes, 1821, acte 115.

<sup>&</sup>lt;sup>309</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1896, p. 71, feuille numérisée 37.

<sup>&</sup>lt;sup>310</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1901, p. 163, feuille numérisée 84.

<sup>&</sup>lt;sup>311</sup> *Id.*, 5 Q 24, liste de noms sur le livret d'adhérent datant de 1897.

1897<sup>312</sup> et dont l'intégration au sein des cercles de sociabilité a été mise en avant<sup>313</sup>) n'en font pas partie. Leur intégration au sein de la communauté des gens de mer semble apparaître ici comme naturelle, ils ne ressentent pas le besoin de recourir à cette forme de reconnaissance que peut représenter l'appartenance à la corporation.

En outre, en terme d'organisation du temps de travail, il semblerait que la filière sache s'adapter à la fragilité des plus âgés comme le montre le cas d'Étienne Gras, né en 1847 et recensé comme « marin demi-salaire », sorte de travailleur à mi-temps<sup>314</sup>.

L'origine étrangère : un facteur de solitude et de dépendance professionnelle ?

On constate que la part de célibataires est plus forte chez les gens de mer étrangers que chez les Français. Sur les 20 marins ou pêcheurs vivant seuls à Antibes en 1906, 6 sont nés dans un pays étranger : cinq en Italie et un à Corfou.

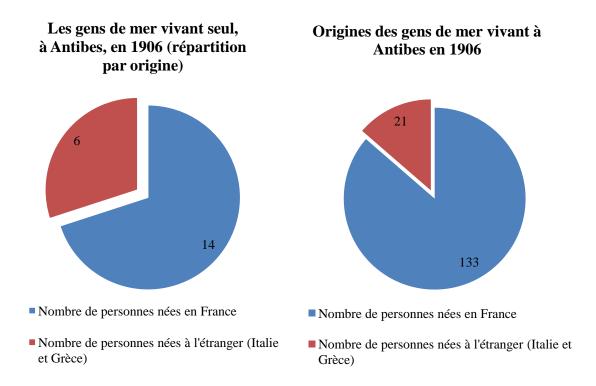


Fig. 6. Origines des gens de mer vivant à Antibes en 1906. Sur les 154 personnes recensées, 17 se déclarent de nationalité étrangère et 21 sont nés dans un pays étranger.

Sur les 21 personnes étrangères associées aux métiers de la mer (dont 20 marins ou pêcheurs vivant seul), deux seulement sont patrons. Ces étrangers ont plus de risque d'être des travailleurs non stabilisés d'un point de vue professionnel et familial. C'est un point que l'on retrouve chez d'autres groupes de travailleurs étrangers à l'image des fileuses de Trans-en-

<sup>&</sup>lt;sup>312</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1896, p. 66, feuille numérisée 35 ; et recensement de 1906, p. 43, feuille numérisée 23.

 $<sup>^{313}</sup>$  À travers l'acte de naissance de sa fille. Son acte de naissance (registre de naissance, Antibes, 1830, n° 27) est illisible et ne permet pas de distinguer la profession de ses parents.

<sup>&</sup>lt;sup>314</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 83, feuille numérisée 43.

Provence, dont les études ont montré que leur mobilité, leur statut social peu attractif, mais surtout leur condition d'étrangère sont les causes principales de leur célibat<sup>315</sup>.

De plus, sur l'ensemble des marins nés à l'étranger, aucun n'est patron à l'exception de Bernardin Falco, né à Dronero en 1841, dans le Piémont italien, mais se déclarant de nationalité française. Son dossier de naturalisation indique qu'il est arrivé en France en 1870<sup>316</sup>, où il a vraisemblablement rencontré son épouse – il a habité à Fontan et celle-ci est originaire de cette localité. Il est ensuite naturalisé en 1895, date à laquelle il réside déjà à Antibes et la mention de « pêcheur indépendant » figure dans son dossier. Tout cela témoigne d'une volonté d'ancrage forte.

Par ailleurs, l'intégration des marins étrangers aux cercles de sociabilités des marins antibois ne semble pas favorisée. Les statuts de la société de secours mutuels des marins d'Antibes stipulent qu'« est formée à Antibes une corporation de marins français et de secours mutuels entre marins, sans distinction de culte » (article premier)<sup>317</sup>. Si cet article semble prôner une certaine ouverture en insistant sur la liberté de religion, il dresse de façon très claire une frontière entre Français et étrangers, ces derniers étant tout simplement exclus de la société de secours mutuels. En outre, l'article 7 des statuts, portant sur « les conditions et modes d'admission et d'exclusion », indique que « pour être admis, il faut être marin français et avoir son domicile fixe dans la commune d'Antibes depuis six mois ». On constate bien ici l'importance de la nationalité d'une part et du capital social (évoqué précédemment) de l'autre dans les possibilités d'insertion aux réseaux de solidarité et de sociabilité des marins. Il convient de rappeler que les statuts de la société sont détaillés sur livret personnel de chaque marin y adhérant.

Cette logique de rejet des étrangers que l'on perçoit dans les statuts de la Corporation des marins d'Antibes correspond assez bien à l'esprit des débuts de la III<sup>e</sup> République. L'historien Gérard Noiriel a montré que l'intégration des classes populaires, voulue par les principes démocratiques de la III<sup>e</sup> République qui s'affirment à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a entraîné l'exclusion des étrangers. L'idée des « Français d'abord », principe récupéré par l'extrêmedroite, serait en fait une dimension constitutive de l'État-national républicain<sup>318</sup>. Et c'est seulement entre 1880 et 1900 que l'opposition entre le national et l'étranger, nourrie par l'idée d'un « problème » de l'immigration, qui se développe dans le débat public, entre dans le sens commun<sup>319</sup>.

Pourtant, cette exclusion des étrangers au sein d'une association liée aux métiers de la mer semble relativement spécifique à cette structure antiboise. Les archives d'associations de marins de localités environnantes révèlent qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, de nombreux responsables de syndicats de marins ont des patronymes à consonance étrangère qui, s'ils ne peuvent attester de leur nationalité, semblent témoigner d'une certaine forme d'ouverture que

<sup>&</sup>lt;sup>315</sup> Karine Lambert et Valérie Pietri, « La route de la soie : Un siècle de migrations féminines piémontaises vers les filatures de Trans-en-Provence (1830-1930) », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 1999, Vol. 58, n° 1, p. 97-118

<sup>316</sup> Arch. dép. Var, 6 M 263.

<sup>&</sup>lt;sup>317</sup> Indiqués sur les livrets personnels des marins de la Corporation des marins d'Antibes de 1897. Arch. mun. Antibes, 5 Q 24). Les statuts de la société (déposés à Nice) ont été approuvés par le préfet le 5 juin 1861 (*id.*, 5 Q 25).

<sup>&</sup>lt;sup>318</sup> Gérard Noiriel, « Ces immigrés qui ont fait la France », dans *Sciences Humaines*, *les Grands dossiers des sciences humaines*, 2008, n° 13, décembre 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>319</sup> Gérard Noiriel, *Immigration*, antisémitisme et racisme en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle), discours publics et humiliations privées, Paris, Fayard, 2007.

l'on retrouve moins parmi les responsables de la Corporation des marins d'Antibes, composée en grande partie de membres d'anciennes familles antiboises. Pour les marins dont le prénom est aussi étranger, la naissance étrangère ne fait quasiment aucun doute à cette époque. Ainsi, on note parmi les membres de direction et d'encadrement des organisations de pêcheurs et marins du Var : Jean Travaglio<sup>320</sup>, président du Syndicat des travailleurs de la mer pour la commune de Hyères (section des Vieux Salins); Charles Bertinaria (« patron lesteur ») et un certain Domerezo, respectivement vice-président et secrétaire du Syndicat des armateurs, patrons et matelots lesteurs de Saint-Tropez<sup>321</sup>; Messieurs Biono, Soldolomacchia et Capello, encadrants du Syndicat des travailleurs de la mer de Saint-Mandrier<sup>322</sup>; Baptiste Girardi, trésorier du Syndicat des capitaines au cabotage du Var<sup>323</sup>; ou encore la famille Stragnaro qui joue un rôle de premier plan dans la création de la section de Saint-Raphaël du Syndicat des marins pêcheurs réunis de France<sup>324</sup>. On peut aussi s'interroger sur l'origine d'un certain Sanmartin, secrétaire du Syndicat des caboteurs du sud-est de la France, créé à Saint-Tropez en 1912<sup>325</sup>. De même, on compte parmi les membres d'encadrement du Syndicat des ouvriers du port et parties similaires de Saint-Tropez, un certain Charles Clerici, Antoine Bertinaria et Valero Valeri<sup>326</sup>(bien que le lien avec les métiers de la mer soit ici plus indirect).

## 3. 2. Sociabilités et esprit de corps

Comme de nombreux métiers, la profession de marin et celles qui y sont associées sont propices à l'émergence d'une forme d'« esprit de corps ». L'étude des sociabilités et des liens existant entre les différentes familles de marins en témoignent.

D'une part, on distingue une homogamie sociale assez forte au sein des gens de mer. Fréquents sont les mariages entre un pêcheur et une fille de pêcheur. On note par exemple qu'Antoine Amourettou, marié à Marie Philibert en 1906<sup>327</sup>, est le fils d'un « maître au cabotage ». L'un des témoins inscrits sur son acte de naissance exerce la même profession que son père<sup>328</sup>. L'épouse d'Antoine Amourettou est, quant à elle, fille d'un marin, Henry Emmanuel Philibert, et d'une certaine Élizabeth Garbe, portant tous deux les patronymes de familles antiboises de marins. L'un des témoins de l'acte de naissance de Marie est inscrit comme « marin » et l'acte de naissance d'Henry Emmanuel Philibert montre qu'il est luimême fils d'un marin<sup>330</sup>, Jean-Baptiste Philibert. En outre, l'oncle d'Élizabeth, le frère d'Henry Emmanuel, François Désiré Philibert (qui se fait appeler Balthazard Philibert<sup>331</sup>) est un membre de la Corporation des marins d'Antibes<sup>332</sup>. Les exemples de ce type pourraient

 $^{324}$  Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>320</sup> Syndicat fondé en 1926. Arch. dép. Var, 10 M 27, Les Adrets au Luc.

<sup>&</sup>lt;sup>321</sup> Arch. dép. Var, 10 M 28, Les Mayons à La Seyne-sur-Mer. Son prénom et sa profession ne sont pas mentionnés.

<sup>322</sup> *Ibid*. Syndicat fondé en 1931.

<sup>&</sup>lt;sup>323</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>325</sup> *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>326</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>327</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 134, feuille numérisée 68.

<sup>&</sup>lt;sup>328</sup> *Id.*, registre des naissances, 1864, acte 68.

<sup>&</sup>lt;sup>329</sup> *Id.*, registre des naissances, 1863, acte 140.

<sup>&</sup>lt;sup>330</sup> *Id.*, registre des naissances, 1818, acte 44.

<sup>&</sup>lt;sup>331</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1896, p. 72, feuille numérisée 38.

<sup>&</sup>lt;sup>332</sup> *Id.*, 5 Q 24, livret d'adhérent datant de 1897.

être multipliés et mettent en avant un entre-soi très visible au sein de la communauté des gens de mer à Antibes.

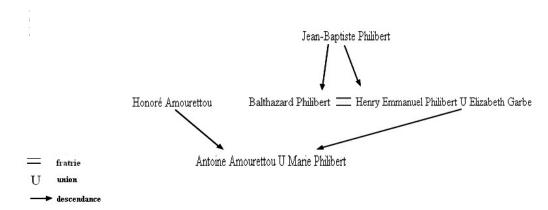


Fig. 7. Un exemple des liens familiaux tissés entre gens de mer : la famille Amourettou-Philibert.

D'autre part, la proximité géographique entre les marins est assez visible. Les gens de mer habitent fréquemment dans une même zone géographique tous comme les membres d'une même famille. On note par exemple que Toussaint Lasselin, pêcheur chez Marengot, habite au 1 rue Barc en Cannes<sup>333</sup>. Dans la maison voisine, au 2 rue Barc en Cannes, une certaine Marie Lasselin, sa soeur<sup>334</sup>est mariée à Joseph Saïssy qui est pêcheur patron<sup>335</sup>.

On distingue des regroupements dans des quartiers précis, à l'image de l'impasse du Bateau qui abrite de nombreux pêcheurs vivant seuls ou en famille<sup>336</sup>. On trouve par exemple au 12 impasse du Bateau, quatre pêcheurs, deux Italiens et deux Français (non Antibois mais de localités proches : Nice, Vallauris), tous recensés comme chefs de ménage vivant seuls et travaillant pour Gilly<sup>337</sup>. Enfin, de nombreux pêcheurs travaillent à proximité de leur patron, comme Jean Toesca qui vit près du domicile d'Honoré Palmaro, dont il est employé<sup>338</sup>. Nul doute que la proximité des lieux de vie ait pu jouer un rôle dans les sociabilités au sein de la communauté des gens de mer.

Si cette proximité géographique entre travailleurs de la mer peut inclure les étrangers à l'échelle d'une rue ou d'un quartier comme cela a été mis en avant, les configurations des ménages semblent néanmoins confirmer l'idée que les marins étrangers sont moins bien intégrés à la communauté des gens de mer que les Français. Citons par exemple l'Italien Antoine Pozzi, 36 ans, qui est recensé en 1896<sup>339</sup> avec trois autres Italiens : c'est un ménage de travailleurs. Tous les quatre exercent une activité dans un domaine différent (marin, serrurier, cordonnier, cultivateur...). Pour ce ménage, il n'y a pas d'autres marins à proximité. Il semble dans ce cas de figure que la solidarité intra-communautaire prime sur la solidarité socioprofessionnelle. La configuration du ménage suggère une arrivée récente ou provisoire au sein de la ville.

<sup>&</sup>lt;sup>333</sup> Arch. mun. Antibes, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 180.

<sup>&</sup>lt;sup>334</sup> *Id.*, registre des naissances 1890, acte 53; registre des naissances de 1883, acte 46.

<sup>335</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1906, p. 180-181, feuilles numérisées 90-91.

<sup>&</sup>lt;sup>336</sup> *Id.*, p. 186 à 190.

<sup>&</sup>lt;sup>337</sup> *Id.*, p. 187, feuille numérisée 95.

<sup>&</sup>lt;sup>338</sup> *Id.*, p. 189, feuille numérisée 96.

<sup>&</sup>lt;sup>339</sup> *Id.*, recensement de population d'Antibes, 1896, feuille numérisée 13, rue de la Poterne.

D'une manière générale, le noyau dur de la communauté des gens de mer, c'est-à-dire la Corporation des marins d'Antibes, ne concentre en réalité qu'une part des gens ayant des métiers en lien avec le monde maritime. Ainsi, alors que le recensement d'Antibes de 1896 répertorie 278 personnes dans ce secteur (222 marins ; 54 pêcheurs et deux bateliers) auxquelles s'ajoutent huit poissonniers, on constate qu'à une période similaire la corporation ne compte que 83 adhérents<sup>340</sup>. Si l'on y ajoute les 57 membres honoraires de la corporation, le chiffre monte à 140 personnes. Ainsi, la corporation regroupe près de la moitié des gens de mer.

Néanmoins, la Corporation des marins d'Antibes va assez loin dans la solidarité face aux accidents de la vie. L'article 13 (chapitre V) des statuts stipule que « les secours du médecin et les médicaments sont donnés aux sociétaires malades pendant tout le cours de la maladie » et cela pendant une durée pouvant aller jusqu'à un an<sup>341</sup>. En cas de naufrage, une allocation de 50 francs est prévue « pour tout sociétaire, participant, navigateur, qui justifierait de la perte de ses effets pour reprendre la mer<sup>342</sup> ». Enfin, plusieurs articles font état du traitement prévu pour les infirmes et les incurables (articles 19, 20 et 21) mentionnant l'existence d'un secours financier possible pour « tout sociétaire réputé incurable ou devenu infirme avant l'âge exigé pour avoir droit à la pension<sup>343</sup> » et la création d'un fonds de retraite<sup>344</sup>. Ces préoccupations d'ordre médical s'inscrivent dans la durée puisqu'elles sont également rappelées dans un tableau informatif à destination de la mairie et datée de 1937. La solidarité face aux accidents de la vie occupe donc une place centrale dans la société comme le précisent ses objectifs : « donner les soins du médecin et les médicaments aux membres participants, malades ou blessés. Payer une indemnité pendant leur maladie, suivant la situation financière de la société. Pourvoir à leurs funérailles<sup>345</sup> ». Ce type d'objectif est absent d'un grand nombre d'associations de marins de la région. Certaines ont d'ailleurs été créées dans un objectif très précis et restreint. Ainsi pour le syndicat des travailleurs de la mer de Saint-Mandrier, créé en 1931 et regroupant 85 membres, aucune mutuelle ou autre forme d'entre-aide n'existe : il s'agit d'une « coopérative sur la vente de l'essence sous huile de douane 346 ». Nombre de ces associations ont plutôt été fondées pour lutter pour les intérêts communs d'une profession dans le cadre des difficultés ou de la concurrence que peut connaître le secteur à l'image du Syndicat unitaire des marins pêcheurs du Lavandou, dont la création vise à lutter contre la concurrence déloyale des chalutiers<sup>347</sup>. Une seule association varoise semble réellement avoir été créée dans un objectif de solidarité affichée entre gens de mer : celle du Syndicat des capitaines au cabotage du Var, fondé à La Seyne-sur-Mer en 1912. Il comprend une « caisse de secours en cas de maladie » et inclut également le « secours de route<sup>348</sup> ». On peut d'ailleurs s'interroger sur l'influence de l'environnement social dans lequel a été créé ce syndicat, La Seyne-sur-Mer étant une ville ouvrière importante du Var, mais on peut surtout

<sup>&</sup>lt;sup>340</sup> Les informations sont fournies par un livret d'adhérent de 1897. Arch. mun. Antibes, 5 Q 24.

<sup>&</sup>lt;sup>341</sup> *Id.*, p. 31.

<sup>&</sup>lt;sup>342</sup> *Id.*, article 18, p. 32.

<sup>&</sup>lt;sup>343</sup> *Id.*, article 19, p. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>344</sup> *Id.*, article 20, p. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>345</sup> *Id.*, tableau informatif à destination de la mairie, daté du 23 novembre 1937 et signé par le président de l'époque « Bonfant ».

<sup>&</sup>lt;sup>346</sup> Arch. dép. Var, 10 M 28, Les Mayons à La Seyne-sur-Mer, statuts du syndicats.

<sup>&</sup>lt;sup>347</sup> *Id.*, 10 M 27, Les Adrets au Luc.

<sup>&</sup>lt;sup>348</sup> *Id.*, 10 M 28, Les Mayons à La Seyne-sur-Mer.

noter la dimension spécifique de cette organisation à laquelle seuls les capitaines peuvent adhérer et qui ne comprend donc qu'une infime part des marins de cette localité.

Par ailleurs, il faut noter que les actions collectives de pêcheurs ne se font pas nécessairement à travers une structure officiellement constituée. À ce propos, l'exemple de la ville de Cannes, géographiquement proche d'Antibes, où la pêche constitue une activité importante à cette époque, est instructif. Beaucoup d'actions et revendications des marins pêcheurs se développent en dehors du cadre associatif ou corporatiste : en 1902, il est stipulé dans plusieurs documents que « les habitants et les marins de la presqu'île de Cannes demandent la construction d'un port-abri à l'est de la Croisette dite "Mouré Rouge" » <sup>349</sup>. Ici, l'action s'organise à l'échelle d'un quartier, en association avec d'autres habitants. L'organisation des prud'hommes des patrons-pêcheurs de la ville, dont l'existence remonte à 1791 <sup>350</sup>, est par ailleurs active (pétition <sup>351</sup>, demande d'allumage de feux sur les côtes de l'île Sainte-Marguerite <sup>352</sup>, etc.), mais elle n'est pas la voie d'expression unique pour les pêcheurs cannois. Or, pour la ville d'Antibes, les archives démontrent que c'est bien par le seul biais de la corporation que les marins effectuent leurs demandes.

La communauté des gens de mer à Antibes se caractérise donc par une certaine proximité géographique concernant les lieux d'habitation de ses membres. Cette proximité s'accompagne de liens sociaux forts pour une partie de ses membres, notables à travers les configurations de ménage et actes d'état civil. La corporation antiboise traduit ainsi les tendances qui régissent les liens de solidarité au sein de la communauté des gens de mer puisqu'elle se distingue par deux valeurs fortes : l'idée de maintenir un groupe social au noyau resserré (sélectivité de la corporation), mais un groupe aux liens forts, avec une assistance réelle pour ses membres.

## 3.3. Une communauté estimée, au cœur de la ville

Les articles de journaux d'époque publiés dans la région permettent de cerner l'estime accordée aux pêcheurs et plus généralement aux marins.

Ainsi, le journal cannois *Le Littoral*, dans son édition du 20 novembre 1886, se fait le relais d'un appel national du rédacteur en chef de *la France armée*, Alfred Étiévant visant à recueillir des dons pour aider les familles des pêcheurs naufragés : « Il est peu de populations aussi intéressantes que celles de nos pêcheurs des côtes de France. Chaque fois que la nouvelle d'un sinistre, dont tant de braves gens sont victimes nous parvient, il n'est pas un bon Français, j'en suis sûr, qui n'éprouve un douloureux serrement de cœur<sup>353</sup>. » L'appel déplore l'impuissance de l'État pour aider les familles de naufragés laissées dans le dénuement après le décès du chef de famille, puis il invite à prendre exemple (pour chaque grande ville) sur le tronc installé aux Halles de Paris depuis le mois de juillet au profit des familles de sinistrés. Il convient de rappeler qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la mer fait encore peur dans l'imaginaire collectif. Si un attrait se développe pour le rivage méditerranéen dès la fin

<sup>351</sup> *Id.*, 1 D 39.

<sup>352</sup> *Id.*, 7 F 12, 1842-1851.

<sup>&</sup>lt;sup>349</sup> Arch. mun. Cannes, 10 O 27, 1896-1942.

<sup>&</sup>lt;sup>350</sup> *Id.*, 7 F 9.

Article de journal: dans Le Littoral du 20/11/1886, <a href="http://archivesjournaux.ville-cannes.fr/dossiers/littoral/1886/Jx5\_Littoral\_1886\_11\_20\_Page\_02.pdf">http://archivesjournaux.ville-cannes.fr/dossiers/littoral/1886/Jx5\_Littoral\_1886\_11\_20\_Page\_02.pdf</a>

du XVIII<sup>e</sup> siècle dans une logique hédoniste et thérapeutique<sup>354</sup>, gommant ainsi une image de danger lié aux rafles à laquelle il était associé pendant des siècles, il n'en est pas de même pour la haute mer. Les naufrages, toujours fréquents, constituent encore au XIX<sup>e</sup> siècle la figure par excellence de la catastrophe<sup>355</sup>.

Le fait que peu de personnes sachent nager contribue à la valorisation de ceux qui se heurtent tous les jours aux dangers de la mer. Comme en témoigne *La Revue de Cannes* dans son édition du 6 mai 1865<sup>356</sup>. Si les baignades existent déjà, et avec elles la possibilité de prendre des leçons de natation ou de se faire accompagner par des « maîtres baigneurs », les noyades persistent<sup>357</sup>. La mer continue à faire relativement peur. Dans ces conditions, on comprend que les marins qui la côtoient quotidiennement suscitent, sinon l'admiration, du moins une certaine forme de respect. Les marins sont considérés comme des êtres courageux.

Les lettres de demande de subventions pour la fête patronale annuelle de la corporation auprès de la mairie montrent que la ville d'Antibes participe de façon habituelle au financement de cet évènement. Dans une lettre adressée au maire, le secrétaire général demande une subvention « comme les années précédentes ». Il insiste sur l'ancienneté de l'organisation qu'il représente (« notre très ancienne corporation », « notre très ancienne fête patronale dont la fondation remonte à l'an 1016 »)<sup>358</sup> et son ancrage local, une assise associée implicitement à une forme de prestige, pour la corporation et pour la ville (hôte de cette structure millénaire). Les annotations sous la lettre montrent que les subventions ont été accordées pour l'année en cours et pour l'année suivante. Cette bienveillance de la part des autorités n'est pas anodine. À titre de comparaison, les archives de Cannes indiquent qu'en 1884, le conseil municipal refuse à l'unanimité d'accéder à la demande du président des prud'hommes des patrons pêcheurs d'une subvention pour aider à l'organisation de la fête de la Saint-Pierre<sup>359</sup>. Ce manque de coopération transparaît aussi à travers le long combat qu'ont dû mener les marins cannois pour obtenir un port-abri au Mouré Rouge<sup>360</sup>.

Les nombreuses photographies du port et des marins utilisées comme vitrines de la ville à travers leur diffusion sur des cartes postales au début du XX<sup>e</sup> siècle témoignent de la place centrale qu'occupe la communauté des gens de mer dans l'image que souhaite véhiculer la ville d'elle-même.

356 La Revue de Cannes, numéro du 06/05/1865. <u>Lien url: http://archivesjournaux.ville-cannes.fr/dossiers/revue/1865/Jx5 Revue Cannes 1865 05 06 Page 02.pdf</u>

54

<sup>&</sup>lt;sup>354</sup> Alain Corbin, Le Ciel et la mer, Paris, Flammarion, 2014 (réédition), p. 42.

<sup>&</sup>lt;sup>355</sup> *Id.*, p. 40.

<sup>&</sup>lt;sup>357</sup> Thierry Terret, « Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'enseignement de la natation se faisait à terre », dans *Libération.fr*, 28 août 2013. En théorie, l'enseignement de la natation à l'école devient obligatoire en 1879 : il s'agit de maintenir les élèves en bonne santé mais aussi de former les futurs soldats. En réalité, les piscines couvertes sont quasi-inexistantes à l'époque ; les premières sont construites dans les années 1880 et les différentes méthodes d'apprentissage de la natation se côtoient. Parmi elles, l'apprentissage des mouvements de natation à terre occupe une place importante.

<sup>&</sup>lt;sup>358</sup> Arch. mun. Antibes, 5 Q 24, lettre datée du 20 octobre 1938.

<sup>&</sup>lt;sup>359</sup> *Id.*, 1 D 28\_197, 10 juin 1884.

<sup>&</sup>lt;sup>360</sup> *Id.*, 10 O 27, 1896-1942.

#### **CONCLUSION**

Ainsi, au sein de la communauté des gens de mer d'Antibes, les hommes occupent une place visible de premier plan puisqu'ils constituent l'immense majorité des pêcheurs et marins, des métiers qui s'exercent souvent dans le cadre d'une transmission familiale. Les femmes, quoique moins représentées de manière officielle dans les métiers de la mer, jouent un rôle essentiel d'appui auprès de leur mari (raccommodage de filets...) et un rôle structurant majeur au sein de la communauté des gens de mer. Une assise sociale importante de la famille au sein de la filière – qui se traduit souvent par l'appartenance à la Corporation des marins d'Antibes -, est un facteur facilitant l'insertion « officielle » des femmes dans cette filière : celles qui se déclarent comme ravaudeuses (et non comme simples couturières), femmes pêcheurs ou poissonnières font partie de familles antiboises anciennement intégrées à la communauté des gens de mer. Si une prédominance des Antibois dans l'exercice des métiers de la mer est évidente, cette prédominance n'est pas absolue pour autant, puisqu'ils représentent une part légèrement inférieure à 50 % de l'ensemble des gens de mer, proportion qui se retrouve dans les effectifs de patrons. La filière est ouverte à des non-natifs de la ville dont certains ont acquis une importance de premier plan au sein de la filière. On peut également penser que les activités liées à la mer sont en plein essor dans la mesure où elles représentent un mode d'insertion professionnelle pour les migrants piémontais, dont l'environnement d'origine est tout autre. Enfin, les archives (actes d'état civil, recensement, livret d'adhérents à la Corporation des marins d'Antibes) mettent en avant les liens unissant les membres de la communauté des gens de mer. On y découvre un groupe social caractérisé par un entre-soi assez fort, visible à travers les liens familiaux et les lieux de résidence ainsi qu'à travers la logique de la Corporation des marins d'Antibes, organisation qui contribue à pérenniser cet entre-soi, qui intègre de manière variable les marins âgés et ne facilite pas l'intégration à la communauté des marins mobiles, en particulier étrangers. La corporation, si elle est sélective, revêt néanmoins une dimension solidaire forte en comparaison d'autres organisations locales du même type et permet aussi, par ses actions, de maintenir pour les gens de mer, une place de choix au sein de la ville d'Antibes.

Qu'ils se disent pêcheurs ou marins, qu'ils soient dans l'ombre (ravaudeuses, etc.) ou qu'on les retrouve en aval de cette activité (poissonnier, etc.) qu'ils soient originaires d'Antibes ou d'autres contrées de la Méditerranée, les gens de mer d'Antibes occupent aujourd'hui encore une place importante dans l'imaginaire collectif, une présence rappelée chaque été par la procession de Notre-Dame-de-Bon-Port.

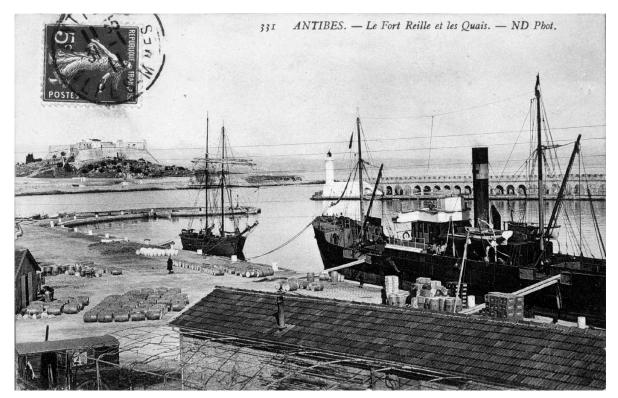


Fig. 8. *Antibes. Le fort Reille et les quais*, vers 1911. Carte postale, Neurdein. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 Fi 2984.



Fig. 9. *Antibes. Le port*, début XX<sup>e</sup> siècle. Carte postale colorisée, L.V. & Cie. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 Fi 10406.